

Mot du préfet - Les relations « municipales-provinciales »



Les relations entre le monde municipal et les ministères du gouvernement du Québec

sont loin d'être toujours faciles. Quelle municipalité n'a pas vécu de tension avec un ministère au cours des derniers mois?

Au niveau de la MRC, la principale « pomme de discorde » avec l'autorité gouvernementale concerne la gestion des cours d'eau. L'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* stipule que « toute municipalité régionale de comté doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la

sécurité des personnes ou des biens ».

Dans l'optique des MRC, lorsque la sécurité des personnes ou des biens est mise en cause, la notion d'urgence entre en ligne de compte et l'intervention pour retirer l'obstruction ne doit pas tarder.

Or, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) peut avoir une vision des choses qui pose problème. Ainsi, pour le ministère, l'écoulement « normal » de l'eau peut être un écoulement laissé à lui-même (il faut laisser faire la nature). Dans cette optique, l'accumulation de gravier dans un cours d'eau ne constitue donc pas nécessairement une obstruction... parce qu'il s'agit d'un élément naturel. Le ministère peut être disposé à donner son autorisation pour

réaliser l'enlèvement de gravier, mais uniquement après que des expertises d'ingénieurs, qui nécessitent temps et argent, lui aient été produites. Dans une situation où la MRC est d'avis que la Loi lui demande d'intervenir sans délai, cela pose problème. Si, dans l'intervalle, des dommages sont effectivement causés, la MRC est sujette à être poursuivie.

Toutes les MRC sont concernées par cette problématique et plusieurs ont entrepris des démarches (légal, dans certains cas) auprès des autorités gouvernementales, pour que celles-ci modifient leur façon de voir les choses.

En tant que préfet, j'ai souvent l'occasion d'aborder la question avec mes collègues, par exemple lors de réunion de la Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches ou lors de rencontres de la Fédération québécoise des municipalités, et je peux dire qu'il y a unanimité au niveau des élus.

Souhaitons tous que le MDDEP assouplisse sa position afin de permettre aux MRC d'effectuer le mandat qui leur est conféré par la Loi.

Le préfet,
Jean-Rock Veilleux

SOMMAIRE

Mot du préfet	1
Attestation de conformité des installations septiques.....	2
Programmes de rénovations résidentielles	3
Nouveau coordonnateur et préventionniste à la MRC Robert-Cliche	5
Sensibilisation à l'environnement : été 2012	7
L'histoire des terrains gazonnés	8
La MRC Robert-Cliche à votre service.....	11

Nouvelle réglementation : Attestation de conformité des installations septiques

Le 1^{er} mars 2012, est entré en vigueur le règlement 143-12, qui traite, entre autres, de l'obligation de déposer un rapport de conformité suite aux travaux d'installation septique sur le territoire de la MRC Robert-Cliche.

Le but de cette nouvelle réglementation est de s'assurer que les travaux soient conformes au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)*. Cette surveillance

contribuera à la qualité de la construction de l'installation septique et par le fait même, à sa longévité. Elle permet aussi, à la fois au propriétaire résidentiel ainsi qu'au Service d'inspection régionale de la MRC, d'éviter les différents inconvénients découlant de l'absence de surveillance.

Voici l'extrait du règlement 143-12 traitant du rapport de conformité dans l'encadré à gauche.

Pour toutes questions concernant cette nouvelle réglementation, vous pouvez contacter les inspecteurs de la MRC.

Extrait du règlement 143-12, article 7

RAPPORT DE CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE

Pour toute installation septique construite en vertu du Q-2, r.22, un rapport décrivant l'installation septique telle qu'elle a été construite, doit être remis à la MRC au plus tard 30 jours suivant sa mise en service. Ce rapport doit être signé par un membre d'un ordre professionnel ayant compétence en la matière et doit comprendre les éléments suivants:

- a) La liste des modifications apportées à l'installation septique par rapport à la demande de permis avec plan le cas échéant;
- b) La date de réalisation des travaux et de la mise en service de l'installation septique;
- c) Le nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué les travaux;
- d) L'attestation que l'installation septique est conforme au Q-2, r.22.

Éric Jacques

Inspecteur en environnement
MRC Robert-Cliche
418 774-9828 poste 260
Eric.Jacques@beaucerc.com

Jean-François Leblond

Inspecteur en environnement
MRC Robert-Cliche
418 774-9828 poste 264
Jean.Francois.Leblood@beaucerc.com

Les programmes de rénovation résidentielle... toujours actifs

À cours des trente dernières années, les MRC ont géré une multitude de programmes de rénovation résidentielle qui ont bénéficié à une clientèle à faible revenu.

La génération actuelle de programmes (RénoVillage, PAD, PRU et LAAA) gérés par la MRC Robert-Cliche date de la fin des années '90 et répond à une demande constante.

RénoVillage

Ce programme a pour but de permettre aux ménages à faible revenu d'effectuer des travaux sur leur résidence lorsque celle-ci présente une ou plusieurs déficiences majeures.

Pour être admissible, il faut être propriétaire-occupant et avoir un revenu se situant dans les normes du programme. De plus, la valeur de la maison visée doit être inférieure à 90 000 \$. Les travaux à effectuer doivent couvrir des dépenses d'au moins 2 000 \$ et doivent concerner au moins un des éléments suivants : la structure, le chauffage, la charpente, l'électricité, la plomberie, la sécurité incendie. La mise en place d'une installation septique

peut être couverte par ce programme à certaines conditions.

La subvention accordée dans le cadre de RénoVillage peut atteindre 90 % des coûts admissibles, sans toutefois dépasser 10 000 \$. La MRC bénéficie, chaque année, d'une enveloppe budgétaire qui lui est propre et qui provient de la Société d'habitation du Québec.

Programme d'adaptation de domicile (PAD)

Ce programme a pour but de permettre à la personne handicapée d'accomplir ses activités quotidiennes dans son logement et, ainsi, de favoriser son maintien à domicile. Il consiste en une aide financière versée au propriétaire du domicile pour l'exécution des travaux d'adaptation admissibles qui répondent aux besoins de la personne handicapée.

Les travaux admissibles sont ceux qui permettent de modifier et d'adapter le domicile de la personne handicapée afin qu'elle puisse y entrer, en sortir et avoir accès de façon autonome aux pièces et aux commodités essentielles à la vie quotidienne.

L'aide financière prend la forme d'une subvention pouvant atteindre 16 000 \$. Dans certains cas particuliers, la Société d'habitation du Québec peut verser une aide financière additionnelle pouvant atteindre 17 000 \$.

Obligatoirement, toute demande liée à ce programme doit être accompagnée d'un rapport d'ergothérapeute. Ce professionnel participe d'ailleurs au suivi du dossier.

Le PAD est lié à une enveloppe budgétaire provinciale. Les formulaires de demandes sont disponibles dans les CLSC et à la SHQ.

Programme logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA)

Le LAAA a pour but d'aider financièrement les personnes de 65 ans ou plus, à faible revenu, qui ont besoin d'apporter des modifications mineures à leur logis pour continuer à y vivre de façon autonome et sécuritaire. Les travaux admissibles doivent permettre d'atténuer des difficultés éprouvées à accomplir certaines activités quotidiennes à domicile. Les modifications doivent être permanentes et intégrées au

Programmes de rénovation résidentielle

		Subventions	Coûts totaux des travaux
RénoVillage	2007	298 809 \$	409 574 \$
	2008	290 184 \$	401 627 \$
	2009	268 088 \$	396 657 \$
	2010	274 204 \$	534 190 \$
	2011	<u>289 699 \$</u>	<u>447 643 \$</u>
		1 420 984 \$	2 189 691 \$
PRU	2007	13 007 \$	17 982 \$
	2008	- \$	- \$
	2009	15 000 \$	25 808 \$
	2010	12 000 \$	19 398 \$
	2011	<u>18 000 \$</u>	<u>21 250 \$</u>
		58 007 \$	84 438 \$
LAAA	2007	4 535 \$	11 609 \$
	2008	- \$	- \$
	2009	- \$	- \$
	2010	- \$	- \$
	2011	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>
		4 535 \$	11 609 \$
PAD	2007	25 207 \$	26 899 \$
	2008	56 306 \$	68 216 \$
	2009	11 455 \$	16 607 \$
	2010	11 800 \$	12 300 \$
	2011	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>
		104 768 \$	124 022 \$

logis. L'aide financière accordée peut atteindre 3 500 \$. La MRC bénéficie d'une enveloppe budgétaire annuelle qui lui est propre pour ce programme.

Programme de réparation d'urgence (PRU)

Ce programme vise à aider financièrement les propriétaires à très faible revenu afin de pallier à des déficiences urgentes pouvant affecter la santé et la sécurité des occupants.

La valeur de la maison ne doit pas dépasser 90 000 \$ et la subvention peut atteindre 6 000 \$. Le budget est provincial et les demandes doivent être acheminées directement à la SHQ.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des subventions accordées dans le cadre de ces programmes sur le territoire de la MRC Robert-Cliche au cours des dernières années.

Pour plus d'information relativement au fonctionnement des programmes, prière de contacter Serge Poirier à la MRC Robert-Cliche

Serge Poirier

Agent de rénovation
MRC Robert-Cliche

418 774-9828, poste 232

Serge.Poirier@beaucerc.com

Nouveau coordonnateur et préventionniste en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche

Le 6 janvier dernier, monsieur Gaston Vachon, coordonnateur en sécurité-incendie de la MRC, prenait sa retraite et Monsieur Maxime Roy, technicien en prévention incendie, nous quittait pour accepter un poste à l'aéroport Montréal-Trudeau.

Lors de la séance du 9 mai dernier, le conseil des maires procédait officiellement à l'embauche de monsieur Guy Poulin, à titre de coordonnateur en sécurité-incendie et technicien en prévention-incendie.

Laissons à ce dernier le soin de se présenter.

Gilbert Caron, directeur général MRC Robert-Cliche



Guy Poulin

Bonjour,

Je me présente, Guy Poulin, votre nouveau coordonnateur et préventionniste en sécurité-incendie à la MRC Robert-Cliche.

Je suis natif de Salaberry-de Valleyfield, et je réside présentement à Saint-Zotique (Montérégie).

Temporairement, j'occupe une chambre au centre d'hébergement de Beauceville. Je suis marié depuis 21 ans et père de 2 enfants.

À propos de mon bagage professionnel, j'ai travaillé chez Goodyear (Valleyfield) pendant 20 ans, jusqu'à mai 2007. J'ai notamment occupé le poste de représentant à la prévention, où je devais, entre autre, m'occuper de :

- Gérer les dossiers de CSST;
- Effectuer les enquêtes d'accident;
- Inspecter les lieux de travail et faire des recommandations à l'employeur;
- Animer le comité de santé et sécurité au travail.

J'ai également été capitaine de la brigade incendie pendant plusieurs années.

Simultanément, j'ai été pompier volontaire de 1995 à 2007, et depuis 2007, j'ai véritablement réorienté ma carrière en sécurité-incendie en y consacrant tout mon temps.



Claudia et Guillaume

Concernant ma formation, J'ai complété les programmes Officier 1 et 2 de l'école nationale des pompiers du Québec, je possède également une spécialisation en formation incendie avec le profil 3 (Instructeur) du collège Montmorency à Laval. J'ai également terminé deux AEC :

- Technique de prévention incendie (Cégep du Vieux-Montréal) et,
- Officier en sécurité incendie (Collège Montmorency).

Depuis 2004, j'ai passé beaucoup de temps à former les pompiers selon les programmes de l'ÉNPO. Je possède des accréditations d'enseignement pour pompier I et II, désincarcération, pompe opération, matières dangereuses opération et autosauvetage. J'ai également des accréditations pour la formation de secourisme (RCR (FMCQ), DEA, Secourisme en milieu de travail (CSST) et SIMDUT).

Depuis 2008, j'ai aussi été chargé de cours au Cégep du Vieux-Montréal, dans le programme de prévention incendie et cela jusqu'au

début de la grève étudiante en ce début d'année. Pour terminer, j'occupe encore aujourd'hui un poste d'examineur à l'école nationale des pompiers du Québec.

Avant d'accepter le poste à la MRC, j'occupais le poste de directeur incendie de la municipalité de Rivière-Beaudette.

Mes racines

Mon père et ses parents sont natifs de la Beauce (Saint-René, Saint-Martin et Saint-Georges), c'est comme un retour aux sources pour moi. Votre remarquable région est des plus inspirantes ! Elle est parsemée de vallons et de forêts, le paysage est à couper le souffle ! Les gens y sont hyper accueillants, toujours disposés à aider. Tout comme moi !

Depuis mon arrivée, j'ai pris le temps de rencontrer les directeurs des services incendies, les maires et certaines personnalités municipales. A chacune de mes rencontres, j'ai noté un trait commun à tous : « **LE DYNAMISME !** » L'intérêt à

faire progresser les différents dossiers et l'implication dans la communauté sont également des caractéristiques communes !

Je ne veux surtout pas oublier de remercier l'équipe œuvrant au bureau de la MRC Robert-Cliche pour leur support et leur grande expertise.

Voilà, c'est mon portrait !

N'hésitez surtout pas à me contacter pour toutes vos questions, il me fera plaisir de vous jaser un brin !

Guy Poulin, gsi, tpi
Coordonnateur et technicien en sécurité incendie
MRC Robert-Cliche
418 774-9828 poste 224
Guy.Poulin@beaucerc.com



Sensibilisation à l'environnement : été 2012

La MRC Robert-Cliche poursuit cet été le travail de sensibilisation à l'environnement entrepris l'été dernier. En effet, la MRC a de nouveau retenu les services d'Isabelle Fortin, étudiante en génie industriel à l'université Laval, dans le cadre du Programme d'emplois d'été pour étudiants du gouvernement fédéral.

Lors de l'été 2011, un effort particulier a été réalisé auprès des grands producteurs commerciaux et industriels de matières recyclables. Des visites individuelles sur rendez-vous ont été organisées systématiquement pour les 95 établissements du territoire munis de conteneurs métalliques à chargement avant. Les responsables ont été rencontrés dans le but de s'assurer qu'ils disposent de toute l'information nécessaire pour maximiser le tonnage et la qualité des matières recyclables. Une inspection visuelle des conteneurs à recyclage et à déchets a permis de déterminer les modifications à apporter au tri des matières recyclables. Quelques rencontres avec des groupes de jeunes dans des

parcs ont aussi été organisées de même que l'amorce d'une patrouille verte qui avait pour but d'intervenir auprès des citoyens dans le but d'améliorer la qualité de leur participation à la collecte sélective.

Durant l'été 2012, l'accent sera placé sur les rencontres avec des groupes intéressés à en savoir davantage sur l'environnement et principalement sur la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC Robert-Cliche. La mise à niveau de la section matières résiduelles du site Internet de la MRC représente aussi un défi de taille auquel Isabelle consacre des efforts importants. Le but est d'actualiser le site et de le rendre plus facile et intéressant à consulter. Vous pourrez entre autres effectuer des visites virtuelles des principales installations dédiées à la gestion des matières résiduelles. La patrouille environnementale sera réalisée à plus grande échelle et un accroche-porte listant les principales modifications à apporter à la participation est en cours de réalisation.



Isabelle Fortin
Agente d'information à
l'environnement
Source : En Beauce.com

Tous les groupes (jeunes dans les parcs, résidences de personnes âgées, clubs divers, etc.) du territoire de la MRC Robert-Cliche intéressés à bénéficier d'une présentation adaptée d'Isabelle Fortin sur l'environnement et la participation aux divers services environnementaux de la MRC Robert-Cliche sont priés de contacter le service de gestion des matières résiduelles de la MRC.

François Roberge

Coordonnateur
Gestion des matières
résiduelles
MRC Robert-Cliche
(418) 774-9828 poste 231
Francois.Roberge@beaucerc.com

L'histoire des terrains gazonnés

Quand, c'est donc valorisant lorsque notre terrain est beau. Lorsque notre pelouse est aussi verte, droite et exempte de pissenlits qu'un green de golf à tous les jours. Voilà la définition d'un « beau » terrain, selon notre société dite moderne, mais à quel prix?

Effectivement, bon nombre de citoyens investissent énormément de temps et plusieurs centaines de dollars par année pour être le propriétaire d'un tel terrain, exempt de « défauts ». Toutefois, il vaudrait peut-être la peine de se questionner à ce sujet.

Cet article a pour but de vous informer concernant les différentes alternatives disponibles afin de limiter le temps consacré à la tonte, l'argent investi dans le terrain et la pollution engendrée par cette activité hebdomadaire.

Herbicyclage

Ramassage de pelouse après la tonte : est-ce vraiment nécessaire? Saviez-vous que le gazon coupé se décompose en totalité en environ une journée en fournissant à votre terrain la majorité des

éléments nutritifs essentiels pour sa santé et en éteignant sa soif puisque les brins de foin sont composés à 80% d'eau? Pensez-y, les coûts en temps, en engrais et en sacs de plastique hebdomadaires pour avoir une pelouse dite parfaite à l'instant même versus une bonne limonade sur votre patio et une pelouse en santé et exempte de résidus dès le lendemain?

Sans compter que l'enfouissement du gazon *seulement* coûte à la MRC Robert-Cliche (vous coûte) environ 57 000\$ annuellement puisqu'une fois dans la poubelle, il se retrouve inévitablement au site d'enfouissement et produit du lixiviat (jus de poubelle) qu'il faut traiter soigneusement... De plus, si vous trouvez de temps à autre que les résidus de gazon sont trop importants sur votre terrain, et que vous n'aimez pas ces « mottons », optez pour une tondeuse déchiqueteuse, ou bien tondez de façon à passer par-dessus les résidus de gazon déjà tondus.

Pesticides et traitement du gazon

Traiter le gazon contre les mauvaises herbes : est-ce

utile? Imaginez plutôt votre terrain traité comme un endroit vide. Parce que c'est exactement ce que les gens font en étendant des pesticides sur leur gazon : ils le vident de toute la vie qui pourrait être bénéfique pour la pelouse. Ces traitements nécessitent parfois l'achat de plusieurs équipements et beaucoup de temps, ou alors quelques centaines de dollars, c'est vous qui voyez si vous préférez le faire par vous-même ou avoir recours à une compagnie spécialisée.

Mais est-ce logique de payer pour tuer la vie sur notre terrain? Ce n'est pas un hasard qu'après un traitement un petit « drapeau » est installé au coin du terrain pour nous avertir de ne pas y marcher ou qu'il est fortement recommandé de porter des gants et des lunettes lorsqu'on utilise ces produits. Ces traitements sont très puissants et s'avèrent dangereux pour les êtres vivants, y compris nous. Ils sont souvent faits à base de produits corrosifs et très nocifs pour l'environnement, car rarement biodégradables. De plus les insectes présents sur votre terrain assurent une aération du sol, un meilleur drainage et

une plus grande biodiversité, tant qu'ils ne sont pas présents en quantité industrielle, on s'entend!

Mauvaises herbes? Regardez bien ces, « mauvaises herbes ». Des fleurs, voilà ce que la majorité des « mauvaises herbes » sont. Depuis quand les fleurs sont-elles nuisibles? Elles ajoutent de la couleur au terrain, permettent la vie, se font butiner. Certaines fleurs attirent même les colibris, ces magnifiques oiseaux mouches dont les ailes battent incroyablement vite!

Tondeuse dite « manuelle »

Une fois votre peur d'une pelouse « imparfaite » passée, pourquoi ne pas prendre les devants avec une technologie verte?

Sauf si vous habitez en campagne avec des voisins éloignés, qui n'entend pas de temps à autre, voire tout le temps ce fameux voisin qui commence à tondre sur l'heure du souper parce que c'est le seul moment qu'il a de libre? Ah! Le doux bruit d'un moteur à essence à nos oreilles! Eh bien pour éviter d'être ce voisin bruyant, avez-vous déjà pensé vous munir d'une tondeuse à rouleaux?

Appelée « tondeuse manuelle », celle-ci fait à peu près le bruit des ciseaux lorsqu'elle coupe le gazon. Le prix d'une de ces tondeuses de haute qualité équivaut environ au prix d'une tondeuse à gaz de base, et on ne mentionne pas le prix des tracteurs à gazon! Elle est évidemment moins lourde à trainer, et ne coûte rien une fois l'achat effectué. Pas d'essence à rajouter régulièrement, donc pas de pollution, simplement un petit affutage des lames de temps en temps! Il est important de noter cependant que selon le type de sol que vous possédez, s'il est très riche, vous pourriez avoir besoin de tondre votre terrain plus d'une fois par semaine. Informez-vous!

Pelouse à faible entretien

Saviez-vous qu'il existe

d'autres sortes de plantes que du gazon pour couvrir votre terrain? Des sortes de plantes qui ne poussent quasiment pas? Eh bien c'est maintenant possible de ne plus tondre du tout, ou alors seulement occasionnellement, grâce aux « couvre-sols », « tapis végétaux » ou encore « pelouses à faible entretien »! En moyenne, le terrain d'une maison a besoin d'être tondu une vingtaine de fois par année, parfois plus. Imaginez réduire ce nombre à 2! Imaginez tout le temps que vous pourrez consacrer à autre chose!

Par contre, lorsqu'on songe à planter une telle végétation, on doit être conscient que le green de golf, ce ne sera pas pour nous. Vous obtiendrez plutôt un terrain non uniforme, mais ô combien plus



Pelouse conventionnelle

Couvre-sol

attrayant! Voyez ci-dessous une image montrant la différence entre une pelouse conventionnelle et un couvre-sol, photo mise en ligne sur le site internet de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement (SCHL).

Ces couvre-sols sont composés d'une plus ou moins grande variété de plantes, selon l'ombrage du terrain. Par exemple, certains optent pour du trèfle blanc, d'autres un mélange de plantes rampantes et de plantes basses à fleurs, c'est à déterminer selon le type de terrain que vous possédez!

Sachez que les plus grands inconvénients des tapis végétaux sont le prix initial des plants à acheter, ou des graines, et le fait qu'elles sont parfois envahissantes. Par exemple, si vous possédez une entrée de cour en gravier, il vaudrait peut-être mieux installer une bordure entre votre couvre-sol et votre chemin, histoire d'éviter qu'elles ne recouvrent votre entrée. De plus, ces plantes résistent souvent un peu moins bien au piétinement. Encore là, il s'agit de juger de la situation.

Toutefois, il faut considérer les nombreux avantages qu'ils

procurent. Selon une étude du SCHL, « les résidents possédant une pelouse à faible entretien ont consacré 50 % moins de temps, dépensé 85 % moins d'argent, consommé 50 % moins d'énergie (électricité et carburant), épandu 85 % moins d'engrais, utilisé 100 % moins d'eau et appliqué 100 % moins de pesticides par année que ceux qui avaient installé une pelouse traditionnelle. » Les couvre-sols sont également beaucoup plus résistants au changement de couleur. Dans les périodes de sécheresse, du gazon traditionnel jaunira, alors que ces plantes demeureront vertes. Elles résistent aussi mieux aux maladies et autres problèmes occasionnels, le principe d'une pelouse à « faible entretien », quoi! Ça donne une bonne idée de tous les avantages! Alors informez-vous, et pensez-y!

Sur ces quelques conseils, je vous souhaite une excellente tonte et une pelouse en santé!

Isabelle Fortin

Agente d'information à l'environnement
MRC-Robert-Cliche
Isabelle.Fortin@beaucerc.com

Vents et Vallées

Volume 5, numéro 1
14 juin 2012

Offert en version électronique seulement

www.beaucerc.com

Tout article du Vents et Vallée peut être reproduit à condition d'en mentionner la source. La reproduction à des fins commerciales doit être autorisée par écrit par la MRC Robert-Cliche.

Pour toute information :

MRC Robert-Cliche

111-A, 107e Rue
Beauceville (Québec) G5X 2P9
418 774-9828

Éditeur

Gilbert Caron

Mise en page

Geneviève Turgeon

Corrections

Gilbert Caron

Rédacteurs

Jean-Rock Veilleux, Gilbert Caron, Marc-André Bérubé, François Roberge, Guy Poulin et Isabelle Fortin.

Images et photos

MRC Robert-Cliche et SCHL,
En Beauce.com

La MRC Robert-Cliche à votre service

	Courriel	Poste
Direction		
Gilbert Caron, directeur général	Gilbert.Caron@beaucerc.com	222
Renal Roy, directeur général adjoint	Renal.Roy@beaucerc.com	228
Administration		
Manon Daigle, technicienne en administration	Manon.Daigle@beaucerc.com	230
Manon Denicourt, secrétaire-réceptionniste	Manon.Denicourt@beaucerc.com	221
Stéphanie Labbé, adjointe-administrative	Stephanie.Labbe@beaucerc.com	261
Services régionaux		
Serge Poirier, agent de rénovation	Serge.Poirier@beaucerc.com	232
Denis Desbiens, inspecteur en bâtiment et environnement et coordonnateur régional des cours d'eau	Denis.Desbiens@beaucerc.com	225
Service de l'évaluation		
Renal Roy, directeur	Renal.Roy@beaucerc.com	228
Fernand Roy, technicien en évaluation	Fernand.Roy@beaucerc.com	226
Mirielle Morin, technicienne en évaluation	Mirielle.Morin@beaucerc.com	223
René Bérubé, technicien en évaluation	Rene.Berube@beaucerc.com	227
Jérôme Pomerleau, technicien en évaluation	Jerome.Pomerleau@beaucerc.com	263
Service de l'aménagement du territoire		
Marc-André Bérubé, directeur	Marc.Andre.Berube@beaucerc.com	229
Geneviève Turgeon, aménagiste	Genevieve.Turgeon@beaucerc.com	234
Éric Jacques, inspecteur en environnement	Eric.Jacques@beaucerc.com	260
Jean-François Leblond, inspecteur en environnement et aménagiste	Jean.Francois.Leblood@beaucerc.com	264
Service de l'environnement		
François Roberge, coordonnateur	Francois.Roberge@beaucerc.com	231
Service de sécurité incendie		
Guy Poulin, coordonnateur et technicien en sécurité incendie	Guy.Poulin@beaucerc.com	224

MRC Robert-Cliche

111-A, 107e Rue
Beauceville, Québec
G5X 2P9

Téléphone (418) 774-9828
Télécopieur (418) 774-4057
mrc.robert.cliche@beaucerc.com